

La création des lacs-réservoirs



La création des Lacs - Pourquoi les Grands Lacs de Seine ?

Lac d'Orient - aussi appelé "Réservoir Seine"

Les projets d'aménagement du bassin de la Seine ont fait suite aux grandes crues du début du XXème siècle (1910, 1924) et à la sécheresse de 1921. Il s'agissait d'atténuer les dégâts catastrophiques occasionnés par les inondations dans le Bassin parisien liés au renouvellement épisodique de tels phénomènes. Les ouvrages prévus devaient aussi permettre de maintenir le niveau d'eau en été et en automne dans le fleuve qui alimente la capitale et assure la navigation jusqu'à la mer.

Le projet Chabal.

L'ingénieur Chabal, présenta un projet d'ensemble concernant le fleuve et ses principaux affluents : Yonne, Aube, et Marne. Des barrages allaient permettre d'accumuler l'eau en hiver pour la relâcher en été. La décision fut prise après les inondations de 1924. Les premiers ouvrages furent construits sur l'Armançon, la Cure et l'Yonne. Puis le

barrage de Champaubert-aux-Bois fut mis en service en 1938. Le lac réservoir Marne la atteint une capacité de 350 millions de mètres cubes.

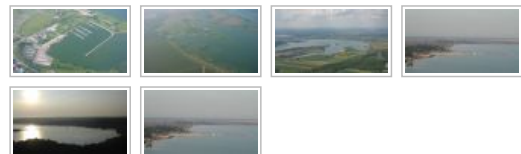
La déclaration d'utilité publique fut prise le 25 mai 1959 lors d'un Conseil interministériel présidé par Monsieur Michel DEBRE. Les travaux de rétablissement de communications ont commencé dès le début de l'année 1960. Ils ont concerné la réalisation de 26 ponts routiers, 2 passerelles pour piétons et 10 km de routes nouvelles. Dans le cadre de l'aménagement touristique, une route touristique de 25 km a été réalisée en bordure du lac. Un canal d'amenée long de 12,5 km, en partie souterrain, conduit les eaux de la Seine vers le lacréservoir. Cinq digues en limons compactés ferment la cuvette naturelle qui occupe une large dépression naturelle. La plus haute s'élève à 24 m. Un autre canal, se séparant en 2 branches, d'une longueur totale de 24,5 km restitue l'eau à la Seine en été et en automne.

L'emprise totale de l'ouvrage représente une superficie de l'ordre de 2 800 hectares : 1 500 hectares de bois, 900 hectares de terre, prés, pâtures et parcs, 160 hectares d'étangs et de mares, 200 hectares de friches et de broussailles. Le chantier a duré sept ans, employant jusqu'à 350 ouvriers. Les masses de matériaux déplacés se comptent en dizaines de millions de m³. Au terme de ces travaux impressionnants, le lac d'Orient couvre une superficie de 2 300 hectares et offre une capacité de stockage de 208 millions de m³. Il a été inauguré officiellement le 9 mars 1966 par Monsieur Edgar PISANI, Ministre de l'Équipement, lors de sa première mise en eau.

La mise en eau du lac réservoir Seine a été effectuée en 1966.

Il occupe une large dépression naturelle au sol argileux, autrefois boisée, parsemée d'étangs et presque inhabitée. Désormais, la végétation bordant le lac est directement dépendante du rythme annuel des vidanges. La variation du niveau du plan d'eau contribue à la richesse floristique. Des espèces remarquables y sont recensées : pulicaire vulgaire, Alisma à feuille de graminée, Limoselle aquatique, Germandrée scorodaine... Le lac d'Orient est devenu un haut lieu de l'ornithologie. Depuis plus de vingt ans, près de 260 espèces ont fréquenté le territoire des lacs en particulier lors des grandes migrations: grues cendrées, canards, oies sauvages, rapaces. Des espèces rares y sont observées : cigogne noire, balbuzard pêcheur. L'intérêt ornithologique est reconnu au niveau international (convention de RAMSAR), au niveau européen (NATURA 2000) et au niveau national (Réserve naturelle nationale de la forêt d'Orient). Tous les dix ans, des vidanges complètes sont réalisées pour des travaux de surveillance, d'entretien et d'aménagement. La dernière a été réalisée en 2008. Elle a permis la réalisation d'un bilan.

Les Lacs Temple et Amance réservoir Aube



L'année 1990 voit la mise en eau du réservoir Aube. Les deux bassins qui le composent complètent le dispositif de régulation des eaux . Ils sont alimentés par la rivière Aube, affluent de la Seine. Les travaux de création du réservoir se sont échelonnés de 1981 à 1988. Le nouveau lac réservoir étant situé dans un Parc naturel, son insertion dans l'environnement a nécessité des études et des adaptations particulières, sous le contrôle notamment de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Reservoirs.

Réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS).

Deux cuvettes ont ainsi été aménagées: le bassin Auzon-Temple (1800 ha) et le bassin Amance (500 ha), reliés par un canal.

Les travaux ont été réalisés en plusieurs tranches: prise d'eau, canal d'amenée, bassin Amance avec la digue de Radonvilliers, canal de jonction et digue de Brevonnes. Quatre cents personnes dont deux cent soixante ouvriers ont été employées pour trois ans. Un important parc de véhicules a été nécessaire. Sept kilomètres de routes ont dû être modifiés, ainsi qu'un pont SNCF et une ligne EDF sur 17 km.

La digue de Brevonnes est l'ouvrage le plus impressionnant. Il s'agissait, à l'époque de sa construction, du plus gros chantier de terrassement de France: une digue de 10 km de long pour 22,5 mètres de hauteur maximum présentant une largeur au pied de 165m environ. Elle a nécessité 7 millions de mètres cubes de remblais, limons et argiles. Cinq étangs existaient avant la construction du réservoir. (Rossignol, Le Marmoret, l'Oson, La Pierre et Frouasse.) Trois d'entre eux ont été remis en état, leurs digues rehaussées et solidifiées pour maintenir un niveau constant lors des vidanges annuelles ou décennales. Cinq retenues d'eau ont été en outre aménagées dans des « queues de lac » de manière à favoriser la nidification et la vie piscicole. Valois, Grand Orient, Fontaine aux oiseaux, Frouasse et Pavillon Henri représentent 1,4 millions de mètres cubes. Parallèlement, le Parc a mis en oeuvre un programme de réhabilitation des mares forestières.

En 1998, un plan de gestion de la pelouse des Brebis a été mis en oeuvre (Site Natura 2000. Brienne-la-Vieille). Sur 40 ha, c'est une des seules pelouses alluviales sur grève de toute la région.